

Portogruaro, le 3 juin 2024

**À nos clients/donneurs d'ordre, À  
nos fournisseurs,  
À nos sociétés partenaires**

**Objet : adoption du Modèle organisationnel et du Code éthique conformément au décret législatif 231/2001**

Depuis toujours, dans l'exercice de ses activités, CAP ARREGHINI s'inspire de modèles de comportement fondés sur la plus grande transparence d'action et le respect le plus rigoureux des normes, lois et règlements, dans une perspective d'amélioration continue des processus et des procédures.

Les participants à la vie quotidienne de l'entreprise, qu'ils soient internes ou externes, ont, en ce qui concerne les comportements susmentionnés, une référence claire dans le modèle organisationnel adopté, qui prescrit les règles de conduite à suivre également aux fins de la prévention des infractions visées par le décret législatif 231/2001 ; ce document est accessible à tous sur le site internet de l'entreprise et s'applique également dans le cadre des relations entretenues par Cap Arrehini avec des entités externes.

Parallèlement à l'adoption du Modèle organisationnel, la société a codifié les principes de conduite qui ont toujours caractérisé la politique de l'entreprise en adhérant à un Code d'éthique.

Cela étant dit, dans une optique d'amélioration continue et en conformité avec les prescriptions imposées par le décret législatif 231/2001, nous vous informons que le conseil d'administration de la société, lors de sa réunion du 13 décembre 2023, a décidé d'adopter le Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle et du Code éthique conformément au décret législatif 231/2001, et a également nommé l'Organisme de surveillance. Parallèlement à l'adoption du Modèle, la société a mis en place un système d'alerte professionnelle présentant les caractéristiques définies par la directive (UE) 2019/1937 (dite directive sur les lanceurs d'alerte) et par le décret législatif n° 24/2023 qui en découle.

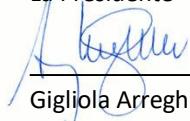
Afin de communiquer directement et de manière confidentielle avec l'organisme de surveillance, l'adresse électronique suivante a été créée

adresse électronique suivante a été créée :[odv.gm@studiolegalemc.com](mailto:odv.gm@studiolegalemc.com) .

Le modèle *en question* remplit une fonction préventive fondamentale en ce qui concerne la commission éventuelle de certains types d'infractions entraînant la responsabilité administrative de l'organisme.

Tous les participants à la vie de la société doivent obligatoirement s'y conformer, dans leurs rôles respectifs et dans l'exercice des tâches qui leur sont assignées.

La Présidente



Gigliola Arrehini